

<p>Ligue des droits de l'Homme</p>  <p>Section de Beauvais</p>	<p>CELLULE DE VEILLE Etat d'urgence sanitaire ldh.beauvais@ldh-france.org</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POINT DROIT – AVRIL 2020

La mise en place de l'**ETAT D'URGENCE SANITAIRE** est aujourd'hui, la réponse gouvernementale à cette pandémie. Mais derrière, de nombreuses réponses arbitraires.

Des solutions comme les drones, le tracking en français le traçage, donnent l'impression que les mesures gouvernementales sont à la hauteur des problèmes.

Aussi, on peut s'interroger sur le bienfondé d'une réponse policière-sécuritaire-autoritaire à un problème exclusivement sanitaire.

Pour les DRONES, que vont devenir ces drones ensuite ? On va les "démilitariser" et en faire des jouets pour les petits enfants déconfinés ? C'est peu probable ! Ils deviendront un outil quotidien pour la surveillance généralisée de la population, qui porte atteinte aux libertés fondamentales. **Vous savez « les voisins vigilants » dans l'Oise, les chasseurs vigilants et bientôt les drones vigilants.** La limite de notre liberté, de notre intimité est en danger.

Cette technique de surveillance n'offre aucune garantie quant à la préservation de la vie privée. Si un drone muni d'une caméra peut surveiller la voie publique, il peut aussi très bien surveiller des lieux privés plus ou moins exposés au public (au travers des fenêtres) ou dissimulés (jardins ou cours privés situés derrière des murs en dur ou végétaux) compte tenu de la hauteur du vol. Qu'en est il par ailleurs de l'enregistrement des images ainsi captées ? De leur conservation ? De l'accès des citoyens à ces images (encore faudrait-il qu'ils soient informés de la possibilité que leur image ait été captée) ?

En fait, on habitue petit à petit la population à un état policier et à une surveillance constante.

Maintenant, On te "vend" le tracking comme une solution innovante et salvatrice. La dérive est très inquiétante, et ce, qui l'est plus encore c'est l'adhésion favorisée par la peur entretenue, des populations à une société "*Big Brother is watching you*" qui s'instaure insidieusement.

LE TRACKING en français LE TRACAGE, est une nouvelle mesure pour mettre un place un traçage des personnes considérées comme

fragiles. Il faut insister sur le thème **traçage** qui permettra aux citoyens de bien penser cette mesure. Cette mesure est-elle réellement efficace, rien ne l'indique comme l'a souligné Henri Leclerc membre de la LDH, dans l'émission « C L HEBDO » SUR LA 5. **De plus un nombre important de retraités, les plus fragiles, ne possèdent pas de portable et n'auront pas accès à cette application.**

Car avec le tracking - le traçage -, on débouchera sur la restriction de libertés pour tous dans l'espace public ; De plus, après la crise du CORONAVIRUS, les données personnelles récupérées seront-elles effacées ?

Dans le même temps, et pour justifier cette dérive autoritaire, on fait porter la responsabilité morale de l'épidémie à la population qui ne respecterait pas bien les interdits édictés et qu'il faut donc remettre dans le droit chemin à coup de contrôles et de PV , ce qui permet au passage de dédouaner le gouvernement de son incurie !

Aujourd'hui, les mesures efficaces qui devraient être proposées, concernent la distribution gratuite de masques et la mise en place de tests et surtout des moyens financiers pour aider les chercheurs à trouver le vaccin qui devrait nous permettre de sortir de cette crise ?

En fait, l'ETAT D'URGENCE SANITAIRE favorise l'instauration de mesures rappelant la période de l'ETAT D URGENCE de 2015 instauré contre le terrorisme car lorsqu'il a été arrêté, l'ETAT a conservé certaines mesures notamment celles permettant des assignations à domicile, des perquisitions administratives entre autres avec la loi anti-casseurs de 2019. Rappelons-nous que des gilets jaunes et des manifestations ont été durement touchés et peuvent encore l'être.

L'état d'urgence sanitaire, est certes nécessaire, mais ne doit pas faire l'objet de dérives liberticides qui malheureusement existent.

Par lettre le 27 mars dernier, 22 organisations de la société civile ont alerté le ministre de l'Intérieur sur l'existence de plusieurs vidéos et témoignages faisant apparaître des états de contrôles abusifs et de violences par les forces de police. Ces organisations ont alors appelé « le ministre de l'Intérieur et le directeur général de la Police nationale à veiller à ce que le maintien de l'ordre et les opérations de contrôle dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ne donnent pas lieu à des abus.

Une semaine plus tard, nous constatons que les témoignages de contrôles et verbalisations abusifs se multiplient. Ceux-ci font aussi état de manquements aux gestes barrières de la part des forces de l'ordre, qui ne sont pas dotées de gants et de masques de protection et ne respectent pas toujours la distance de sécurité, ce qui met en péril la santé des personnes contrôlées et des forces de l'ordre.

De nombreux citoyens déplorent aussi les conditions et motifs de leurs verbalisations. Nombre d'amendes résultent d'interprétations erronées ou excessives des consignes gouvernementales par les forces de l'ordre. Alors que les forces de l'ordre n'ont pas le droit de procéder à une inspection visuelle des sacs (et encore moins à une fouille), des verbalisations sont effectuées selon une interprétation arbitraire de la notion de « première nécessité », dont la vérification n'est pourtant pas permise par les textes. De même, en violation du secret médical, des policiers apprécient la nécessité ou non de se rendre chez un médecin ou dans une pharmacie.

Conscients de l'ampleur et de la gravité de la crise sanitaire actuelle, nous savons que l'exercice demandé aux forces de l'ordre est délicat et que la mission qui leur est assignée est difficile. Mais nous rappelons que l'état d'urgence sanitaire ne doit pas être en rupture avec l'Etat de droit et ne saurait justifier des contrôles discriminatoires ni un recours à la force injustifiée ou disproportionnée par les forces de l'ordre.

Nous vous demandons dans l'intérêt de tous - citoyens et policiers - de bien vouloir apporter au plus vite des précisions concrètes quant aux motifs dérogatoires de déplacement et de rappeler aux forces de sécurité les instructions précises quant à leur application. »

En conclusion, cette lettre dresse un constat de l'ambiance actuelle sachant aussi qu'un des problèmes du confinement concerne la différence de traitement entre quartiers populaires et quartiers résidentiels. Les citoyen.ne.s ne sont pas égaux en matière de confinement du fait notamment de leur habitation exigüe, voire insalubre pour certaines familles et la pauvreté qui les touche. Ce n'est pas de drones et de traçages dont nous avons besoin, c'est de justice sociale qui relève en partie de la mission du service public, victime d'une casse organisée !

Aussi, il faut se battre pour que des moyens soient redonnés aux services publics notamment pour les hôpitaux car si on en croit un rapport 2017 de l'IGF, entre 2013 et 2017, les effectifs de la police nationale ont augmenté de 4 500 et ceux de la gendarmerie de 3 700, un chiffre à mettre en perspective avec les 17 500 lits supprimés dans l'hôpital public entre 2013 et 2016. Et pire encore depuis 15 ans, il est dénoté par le Quotidien du Médecin "la baisse de 69 000 lits d'hospitalisation complète, entre 2003 et 2017"

Aussi, si vous êtes témoin de dysfonctionnement ou autres, Contactez-nous !



LdH – Ligue des droits de l'Homme

Section de Beauvais
11 rue du Morvan - Espace Argentine
60000 Beauvais
ldh.beauvais@ldh-france.org